



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-0947

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 245518

DOSSIER N° 14030

Objet : Altarex Corp.
 Demande de visa

Vu la demande présentée le 10 mars 2000;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général et chef de l'exploitation :

octroie le visa pour le prospectus du 11 avril 2000 de Altarex Corp. concernant le placement de 5 687 546 actions ordinaires en contrepartie de 5 687 546 bons de souscription spéciaux au prix de 1,06 \$ le bon.

Fait à Montréal, le 13 avril 2000.

Le directeur général et chef de l'exploitation,

(s) Jacques Labelle
Jacques Labelle

EG/pp